



Bancs commémoratifs

Les Amis de la Forêt-la-Blanche ont installé 12 magnifiques bancs en cèdre dans des endroits pittoresques le long des sentiers de la réserve écologique de la Forêt-la-Blanche. Dans le cadre d'une collecte de fonds visant à aider l'organisme à poursuivre sa mission éducative, ces bancs sont offerts au public en tant que bancs commémoratifs. Des plaques personnalisées peuvent être apposées à la mémoire d'un être cher. Voir les modalités ci-dessous.

Modalités

Prix

- Un don de 1 000 \$ paie pour une plaque commémorative personnalisée ainsi que pour son installation et son entretien durant 5 ans.
- Les Amis de la Forêt-la-Blanche doivent avoir reçu le don en entier avant d'enclencher le processus.
- Les Amis de la Forêt-la-Blanche envoient un reçu à des fins fiscales aux personnes ou organismes qui font des dons.
- Les dons sont non-remboursables.
- Un don ne confère pas la propriété du banc.

Durée du contrat

- Le contrat de plaque commémorative expire 5 ans après la date d'installation de la plaque et est renouvelable au prix en vigueur à l'échéance du contrat.
- Les Amis de la Forêt-la-Blanche enverront un avis au donateur trois mois (90 jours) avant la date de renouvellement. Si aucune entente de renouvellement n'est conclue avant la date d'échéance du contrat, l'emplacement sera offert à de nouveaux donateurs.
- Les donateurs doivent informer les Amis de la Forêt-la-Blanche tout changement aux renseignements qui figurent au contrat (numéro de téléphone, adresse courriel, adresse postale, etc.) pendant la période de 5 ans.
- Si le contrat n'est pas renouvelé après 5 ans, la plaque sera remise à la personne ou à l'organisme qui a fait le don.

Bancs

- Tous les bancs sont en cèdre et seront entretenus par les Amis de la Forêt-la-Blanche.
- En date du 31 août 2024, 12 bancs commémoratifs ont été installés à différents endroits sur les sentiers de la réserve écologique. Les donateurs peuvent choisir le banc qu'ils souhaitent dédier selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Plaques

- Il ne peut y avoir qu'une seule plaque par banc.
- Seules les plaques fournies par les Amis de la Forêt-la-Blanche sont acceptées.

Texte

- On suggère d'inscrire votre texte après: À la mémoire de ...
- Le texte doit être révisé et approuvé par les Amis de la Forêt-la-Blanche. Avant d'être gravée, la maquette numérique sera envoyée au donateur pour approbation finale.

Conditions

- En cas de vol ou de vandalisme, les Amis de la Forêt-la-Blanche prendront en charge le coût d'un remplacement unique.
- Le banc étant situé dans une réserve écologique, il est interdit d'enterrer, d'inhumer des cendres ou de placer des objets commémoratifs sous, près, autour ou sur le banc commémoratif.

Je confirme que j'ai lu et compris les modalités de l'entente ci-dessus et que je comprends qu'elles s'appliquent à mon don. Je confirme que le texte fourni pour la plaque a été examiné pour en vérifier l'exactitude et qu'aucune autre modification ne sera nécessaire.

Nom du donateur (caractères d'imprimerie): _____ Date: _____

Adresse postale: _____

Courriel: _____

Téléphone: _____

Signature: _____

Note: Les renseignements personnels fournis par le(s) donateur(s) dans le cadre de cette entente seront conservés pendant 7 ans après l'émission du reçu pour fins fiscales, tel que prescrit par la loi. Ils seront détruits après cette période.

Nom du représentant des Amis de la Forêt-la-Blanche : _____ Date _____

Signature : _____